

DEMANDE DE CANDIDATURES

lancé par
Parkinson Canada

PROGRAMME DE BOURSE CLINIQUE EN TROUBLES DU MOUVEMENT (Cycle allant de 2026)

Date de publication :	2 septembre 2025
Date de réception des demandes :	3 novembre 2025 (à 17 :00h HNE)
Avis de décision :	Mars 2026
Date de début du financement :	1 ^{er} juillet 2026
Durée de la bourse :	Un an

TABLE DES MATIÈRES

Modifications importantes concernant le concours de recherche 2026

Contexte

Fonds disponibles

Admissibilité

Emplacement de la formation et de la supervision

Équité, diversité, inclusion et justice

Guide d'utilisation de l'intelligence artificielle

Critères de l'examen

Conditions

Exigences en matière de rapport et modalités du financement

Procédures de demande

Coordonnées de la personne-ressource

MODIFICATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LE CONCOURS DE RECHERCHES 2026

1. Guide d'utilisation de l'intelligence artificielle : de nouvelles lignes directrices sur l'utilisation des outils d'intelligence artificielle générative (IA) ont été élaborées à l'intention des candidats et des évaluateurs de subventions (voir la section correspondante ci-dessous pour plus d'informations).

CONTEXTE

Parkinson Canada offre le programme de bourse clinique Parkinson Canada en troubles du mouvement (le « programme ») dans le but d'encourager de jeunes cliniciens à acquérir une formation clinique dans

le sous-spécialité des troubles du mouvement, laquelle comprendra la maladie de Parkinson. Cette bourse de 50 000 \$ financera un programme de formation clinique d'un an. Cette formation post-résidence, qui vise à accroître l'expertise en diagnostic et en gestion du Parkinson, peut également porter sur d'autres troubles du mouvement. Même si la recherche peut constituer un élément du programme, l'élément principal reste la formation clinique (au moins 80 %). Cependant, cette demande sera évaluée uniquement en fonction de la partie clinique.

Parkinson Canada tient à ce que chaque Canadien atteint de la maladie de Parkinson ait accès à une expertise médicale appropriée, à des médicaments, à des services de soutien, à des soins continus et à des ressources éducatives, soit traité avec respect et dignité, et reçoive de l'aide et de l'espoir. Ce programme est un important élément du plan formulé par Parkinson Canada pour atteindre son objectif, à savoir assurer l'accessibilité et la disponibilité de ces éléments essentiels à la gestion quotidienne de la maladie de Parkinson. Parkinson Canada choisit le candidat retenu et administre le programme.

FONDS DISPONIBLES

Le montant de la bourse est de 75 000 \$ et il permettra d'offrir une aide salariale d'un an à un candidat qualifié répondant aux critères d'admissibilité établis pour le programme et décrits dans le présent Appel de demandes.

ADMISSIBILITÉ

Les candidats doivent avoir terminé un programme de formation supérieure reconnu en neurologie ou en neurochirurgie avant le début du programme d'études supérieures en troubles du mouvement proposé et être autorisés à exercer au Canada. Ils doivent également avoir réussi les examens du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada en neurologie ou en neurochirurgie ou démontrer qu'ils sont admissibles aux examens et ont été autorisés par le Collège royal à les subir. Les candidats qui ont présenté une demande au Collège royal et attendent une réponse recevront un traitement d'exception de la part du Conseil scientifique consultatif (le « conseil consultatif ») de Parkinson Canada. Ils doivent également remplir les conditions requises pour obtenir un permis d'exercice dans la province où la bourse sera utilisée.

La formation a lieu dans un établissement approuvé (voir ci-après) et le candidat doit être inscrit à un programme de formation post-universitaire.

Parkinson Canada désire appuyer l'excellence en formation et l'avancement du vaste champ de recherche biomédicale sur le Parkinson au Canada. Elle acceptera les demandes de bourse présentées par les personnes subissant une formation aux établissements suivants (un « établissement approuvé ») :

- Une école de médecine canadienne ou les établissements post-secondaires canadiens et leurs affiliés, y compris les hôpitaux et les instituts de recherche;
- D'autres organismes identifiés par le conseil d'administration de Parkinson Canada en consultation avec le conseil consultatif, pourvu que leurs travaux de recherche ou leurs activités connexes tombent sous le coup du programme.

La citoyenneté canadienne n'est pas requise; cependant, lors du processus de sélection, la préférence sera accordée aux candidats qui expriment l'intention d'exercer au Canada. **Ceux qui sont actuellement financés par Parkinson Canada ou dont les rapports définitifs sont attendus dans le cadre d'une**

subvention ou d'une bourse de Parkinson Canada ne sont pas admissibles. Les personnes ayant déjà bénéficié d'une bourse de recherche clinique sur les troubles du mouvement de Parkinson Canada ainsi ne sont pas admissibles.

Les candidats dont le programme de bourse clinique comprend une composante importante en recherche (plus de 20 % du temps consacré) sont encouragés à postuler à la bourse de recherche pour cliniciens-chercheurs (75 000 \$/an – financement de 2 ans).

EMPLACEMENT DE LA FORMATION ET DE LA SUPERVISION

Le programme de bourses cliniques en troubles du mouvement **Parkinson Canada** est décerné à un candidat inscrit à un programme de formation post-universitaire dans un établissement approuvé où le superviseur proposé (le « superviseur approuvé ») est membre du corps professoral.

Un superviseur approuvé sera l'organisateur d'un programme sur le Parkinson, participer activement aux soins et aux recherches cliniques dans le domaine du Parkinson et offrir un contexte de formation solide dans l'unité des troubles du mouvement d'un centre universitaire des sciences de la santé ayant un programme bien établi en Parkinson. Le programme d'études sur le Parkinson doit faire l'objet d'une collaboration solide entre les organismes et les disciplines voués aux soins et à la recherche en matière de Parkinson. Le conseil consultatif pourrait envisager d'autres établissements de formation.

ÉQUITÉ, DIVERSITÉ, INCLUSION ET JUSTICE

Parkinson Canada s'engage à promouvoir les principes d'équité, de diversité, d'inclusion et de justice dans l'ensemble de l'organisation. Dans le cadre du concours de recherche 2026, nous demandons à tous les candidats de remplir un questionnaire d'auto-identification, comme première étape pour mieux comprendre les données démographiques de notre bassin de candidats et de nos bénéficiaires de subventions.

Nous respectons les normes les plus strictes en matière de protection de la vie privée et de sécurité afin de garantir que ces informations profondément personnelles sont collectées et stockées en toute sécurité. Notre questionnaire d'auto-identification reflète étroitement le formulaire utilisé par les agences de financement fédérales (par exemple, les IRSC, le CRSNG, le CRSH) et couvre les mêmes dimensions démographiques. Nous demandons à tous les candidats à nos concours de recherche de remplir le questionnaire, mais un candidat peut choisir l'option « Je préfère ne pas répondre » pour toute question pour laquelle il ne se sent pas à l'aise de partager des informations.

Les informations contenues dans ces questionnaires d'auto-identification ne seront consultées et examinées qu'après l'examen complet de toutes les demandes et l'élaboration des recommandations de financement, afin de garantir que ces informations ne seront pas utilisées pour prendre des décisions de financement. Ces informations personnelles ne seront examinées que par un ou deux membres du personnel ayant été formés aux principes de l'EDIJ.

Toutes les réponses collectées seront transférées dans un format agrégé dépersonnalisé pour l'examen interne de nos programmes de subventions et pour identifier toute lacune majeure où nous n'atteignons pas ou n'attirons pas les candidats à la recherche issus de groupes historiquement sous-représentés. Nous nous engageons également à ce que toutes les données que nous partagerons avec le public ou les principales parties prenantes à partir de ces résultats soient présentées dans ce format agrégé dépersonnalisé afin de protéger l'identité des personnes qui ont partagé leurs informations personnelles avec nous.

GUIDE D'UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Pour les candidats : Les candidats sont tenus de s'assurer que les informations fournies dans leur candidature sont véridiques et exactes et que toutes les sources sont correctement référencées. Les candidats doivent être conscients que les outils d'IA générative peuvent entraîner une reconnaissance erronée des publications sources. Les candidats doivent indiquer si et comment l'IA générative a été utilisée dans l'élaboration de leur candidature. Dans les cas où l'IA générative a été utilisée, le candidat doit également vérifier et confirmer l'exactitude du contenu. Les candidats doivent également savoir que la plupart des outils d'IA en ligne conservent les informations soumises et que les informations relatives à la propriété intellectuelle ou les informations confidentielles (y compris les données identifiables des patients) téléchargées sur les outils d'IA peuvent être conservées et utilisées à l'avenir par ces outils. Toutes les données potentiellement sensibles doivent être dépersonnalisées ou anonymisées avant d'être téléchargées.

Pour les évaluateurs de subventions : L'utilisation d'outils d'IA générative accessibles au public est **strictement interdite** aux évaluateurs de subventions pour l'évaluation des demandes de subvention. Cela inclut l'utilisation d'outils de traduction tels que DeepL ou la création de résumés à l'aide de ChatGPT. Le téléchargement de documents de candidature dans des outils d'IA générative pourrait entraîner des violations de la vie privée et la perte potentielle de la garde de la propriété intellectuelle et des informations confidentielles.

CRITÈRES DE L'EXAMEN

L'évaluation des demandes présentées en vue de l'obtention de la Bourse clinique en troubles du mouvement se fonde principalement sur l'excellence clinique, mais le processus d'examen porte également sur d'autres critères. Ainsi, les responsables de l'examen examinent chacun des points énumérés ci-après pour déterminer une note globale, en faisant une pondération appropriée pour chacune des demandes. À noter que l'obtention d'une bonne note dans toutes les catégories n'est pas nécessaire pour qu'une demande soit jugée apte à avoir des retombées cliniques ou sociales majeures et mérite une grande priorité. Même si la recherche peut constituer un élément du programme, l'élément principal reste la formation clinique (au moins 80 p. 100). **Cependant, cette demande sera évaluée uniquement en fonction de la partie clinique.**

Aptitudes académiques

- Honneurs/prix reçus
- Réussite scolaire
- Participation à des ateliers de formation continue, à des conférences, à des cours
- Le candidat est-il susceptible de faire des progrès cliniques importants dans le domaine des troubles du mouvement?
- Le candidat possède-t-il la formation et les qualités appropriées pour entreprendre ce travail?
- Le travail proposé convient-il au niveau d'expérience du candidat?
- Ce projet permettra-t-il au candidat de mieux connaître le Parkinson et les troubles du mouvement?

Compétence clinique en Parkinson et en troubles du mouvement connexes

- Séjours dans divers milieux
- Durée des séjours dans les milieux
- Édification de carrière démontrée
- Pratique clinique, enseignement cliniques démontrés
- Compétence clinique continue démontrée
- Où le candidat a-t-il travaillé?

- Quel milieu et quel service?
- Quel rôle/responsabilités a-t-il assumés?
- Nature du travail avec les patients atteints du Parkinson et leurs familles
- Les activités accomplies jusqu'à date touchant la maladie de Parkinson et les troubles du mouvement reflètent-elles un intérêt soutenu à l'égard du Parkinson et des troubles du mouvement connexes?
- Contribution professionnelle et publique

Qualité et pertinence du programme d'études proposé

- Réputation du programme d'études post-universitaires en général
- Réputation de l'école/établissement en général
- Plans pour l'obtention d'une expérience en Parkinson/troubles du mouvement
- Professeurs et/ou personnes-ressources qui contribueraient à son apprentissage
- Comment le programme préparera-t-il le candidat individuellement?
- Comment le programme correspond-il aux objectifs de carrière du candidat?
- Le programme choisi donnera-t-il un bon fondement ou une bonne préparation pour les plans de carrière?
- Le superviseur est-il en mesure de tirer avantage des forces actuelles du clinicien individuel? Le travail enrichit-il l'expérience et les connaissances professionnelles du candidat?
- L'environnement de travail contribuera-t-il à l'apprentissage du candidat? L'établissement a-t-il démontré qu'il appuiera le programme de formation?

Contribution potentielle aux soins cliniques dispensés aux personnes vivant avec le Parkinson et les troubles du mouvement connexes à l'issue de la formation

- Contribution potentielle aux soins des particuliers/familles
- Contribution potentielle à notre base de connaissances
- Potentiel de meneur dans le traitement clinique de la maladie de Parkinson et des troubles du mouvement en a) médecine clinique, b) enseignement et/ou c) recherche
- Contributions passées aux travaux de Parkinson Canada

Intention d'un candidat ou d'une candidate de demeurer au Canada à la fin de sa bourse de recherche

- Intention exprimée par le candidat ou la candidate de rentrer ou de continuer d'exercer au Canada au terme de formation

CONDITIONS

Le présent Appel de demandes lancé par Parkinson Canada est assujéti aux conditions (les « conditions ») énoncées dans les directives concernant la présentation de demandes au programme national de recherche de Parkinson Canada (les « directives ») que le candidat sera réputé avoir accepté sur présentation à Parkinson Canada d'une demande de participation au programme. Le défaut de se conformer aux conditions pourrait entraîner, outre les autres recours judiciaires à la disposition de Parkinson Canada, la résiliation de la bourse et l'exclusion des concours de subventions et de bourses tenus à l'avenir.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE RAPPORT ET MODALITÉS DU FINANCEMENT

Tous les candidats retenus doivent respecter les exigences en matière de rapport énoncées dans les directives.

Le candidat retenu doit remettre un rapport d'étape final présentant les résultats détaillés de sa formation, dont le contenu et la forme satisfont le conseil consultatif de Parkinson Canada, à

lorena.araujo@parkinson.ca au plus tard trois mois après que la bourse d'un an a pris fin.

PROCÉDURES DE DEMANDE

Les demandes sont soumises en ligne par l'intermédiaire de SMapply (disponible en anglais seulement), le système de demande en ligne de Parkinson Canada. Il est possible d'y accéder en cliquant sur le lien suivant, qui est également accessible sur le site Web de Parkinson Canada, à l'adresse <https://parkinsoncan.smapply.io/>. **La date limite de soumission des demandes est fixée au 3 novembre 2025 (17 h 00 HNE). Les demandes reçues après cette date ne seront pas prises en considération et seront exclues du concours. Il n'y aura pas d'exception.**

Remarque importante concernant le formatage des documents : Lors de la préparation de votre demande, tous les documents à téléverser doivent avoir des marges d'un **minimum de 2,54 cm (1 po)** et utiliser une **police de 12 points** (Times New Roman, Arial ou Calibri). **Le non-respect de ces instructions peut avoir une incidence négative sur l'évaluation de votre demande et entraîner son retrait.**

Les demandes de bourses cliniques en troubles du mouvement sont les suivantes:

1. **Une déclaration du candidat** exprimant son intérêt à l'égard du domaine du Parkinson, décrivant ses objectifs de carrière et démontrant son engagement envers la maladie de Parkinson. Le candidat doit notamment expliquer la pertinence de la formation proposée pour sa carrière future (**2.5 pages maximum en Français; 2 pages en Anglais**).
2. Le cas échéant, **un résumé du travail de recherche** (maximum 600 mots). *(Pour économiser de l'espace, vous pouvez omettre les renseignements de base tels que la description de la maladie de Parkinson).*
3. Les **renseignements biographiques** du candidat doivent être fournis en remplissant le formulaire de notice biographique de Parkinson Canada (pour les stagiaires), y compris un résumé des éléments suivants :
 - **Éducation et diplômes**
 - **Postes et distinctions** – postes antérieurs (y compris le poste actuel), liste des distinctions, des bourses et des postes au sein d'éventuels comités.
 - **Publications** – où le candidat a participé en tant que co-auteur, auteur principal, etc. (décrire la contribution du candidat pour chaque publication). Comprend des articles scientifiques, des chapitres de livres, etc.
 - **Autres contributions** – affiches, présentations orales, activités commerciales et propriété intellectuelle.
 - **Financement** – liste de tous les soutiens financiers en cours, en attente et terminés.
 - Maximum de quatre pages
4. **Une copie du dossier** universitaire des études de médecine de premier et de deuxième cycle (les dossiers des études générales de premier cycle ne sont pas requis et les photocopies des autres documents sont acceptées). Les relevés étrangers **doivent** être accompagnés d'une interprétation anglaise ou française certifiée et d'une explication détaillée du système de notation.
5. **Des lettres de référence confidentielles** de deux (2) professeurs ou superviseurs avec lesquels le candidat a étudié ou travaillé. Un des recommandataires doit être le directeur du programme au sein duquel le candidat a reçu la majorité de sa formation.
6. **La signature du candidat et d'un signataire autorisé** de l'établissement où travaille le candidat.
7. **Documents d'appui au superviseur**
Outre ce qui précède, le candidat doit demander à son superviseur proposé de préparer les renseignements suivants:

- **Une lettre de soutien** du neurologue spécialisé en troubles du mouvement qui supervisera la formation à l'établissement où le demandeur a l'intention d'utiliser sa bourse.
- **Le sommaire doit décrire le programme de formation** proposé et préciser l'attribution du temps et les publications du superviseur, ainsi que son expérience de la supervision. Le superviseur éventuel doit inclure une description détaillée du programme spécifiant le milieu de formation et de collaboration. Il décrira, notamment, les responsabilités cliniques du candidat, l'enseignement qui lui sera donné, la recherche et les autres tâches qu'il devra accomplir, ainsi que la proportion de temps consacrée à chacune de ces activités, afin de rendre compte de toute la durée de la formation durant la période de la bourse.
- **Des renseignements biographiques sur le superviseur** (à indiquer sur le formulaire de notice biographique de Parkinson Canada).

8. **Questionnaire d'auto-identification EDIJ** : Tous les candidats doivent remplir un questionnaire d'auto-identification sur SMaply (dans le cadre du programme de questionnaire d'auto-identification du EDIJ). Ce questionnaire a pour but de permettre à Parkinson Canada de mieux comprendre les caractéristiques démographiques de son bassin de candidats et des bénéficiaires de ses subventions. Le candidat peut choisir l'option « Je préfère ne pas répondre » pour toute question où il ne se sent pas à l'aise de partager des renseignements personnels. Les réponses fournies n'auront aucune incidence sur les décisions de financement et ne seront utilisées que pour l'évaluation interne de nos programmes de financement. Toutes les réponses aux questionnaires seront transférées dans un format agrégé dépersonnalisé afin qu'aucune réponse ne puisse être rattachée à une personne en particulier, et toutes les réponses seront supprimées de SMaply avant le 31 août 2026.

Les demandes peuvent être soumises en anglais ou en français. Nous ferons tout notre possible pour attribuer à toute candidature soumise en français un évaluateur francophone possédant l'expertise requise dans le domaine concerné. Conformément aux lignes directrices des IRSC et à la preuve que les documents rédigés en français prennent plus de place que des documents similaires rédigés en anglais, nous accorderons un plus grand nombre de pages/mots aux demandes entièrement rédigées en français. Les candidats francophones peuvent également demander que les guides et documents de demande soient traduits en français. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec nous à l'adresse research@parkinson.ca.

Toutes les demandes doivent être soumises depuis notre système de demande en ligne (SMaply – <https://parkinsoncan.smaply.io/>)). Veuillez conserver des copies de tous les documents de demande au cas où vous auriez des difficultés à accéder aux dossiers de demande. Les demandes incomplètes ou dont la date timbrée est postérieure au **3 novembre 2025 (à 17 :00 h HNE)** ne seront, en aucun cas, prises en considération.

POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, CONSULTER :

La page Web « [Demander un financement](#) » de Parkinson Canada, ou communiquez avec Ko Currie (gestionnaire du financement de la recherche et des partenariats), ko.currie@parkinson.ca.